

48/2025

## UN CADRE STRATÉGIQUE POUR L'ENGAGEMENT ET L'IMPACT AU NIVEAU DES PAYSAGES FORESTIERS

Fusionné | Motion politique

	Proposée par	Appuyé par	Appuyé par
<b>Nom</b>	Caroline Duhesme	Alan Smith	Thankappannair Rajalayam Manoharan
<b>Organisation / Individual</b>	ATIBT - Congo	Smith, Alan, Dr.	Manoharan, TR, Dr
<b>Chambre / Sous-chambre</b>	Economic / South	Social / North	Environmental / South

**Motion politique (texte de la motion / demande d'action de haut niveau) :**

**Note du Secrétariat: Cette motion a été acceptée par le Comité des Motions après la date limite pour les amendements, fixée au 19 septembre 2025.**

**La motion a été fusionnée avec motion 44 le 19 septembre 2025.**

L'Assemblée générale demande à FSC de développer un **cadre stratégique et opérationnel** pour l'engagement et l'impact **au niveau des paysages forestiers**, complémentaire mais indépendant de l'approche des UGF.

**? Ce cadre devra :**

Fournir une **vision stratégique** du rôle de FSC au niveau des paysages, en reconnaissant que la résilience des forêts, la conservation de la biodiversité, l'action climatique et la protection des HVC (y compris les PFI) nécessitent des approches coordonnées au-delà des UGF.

**Être volontaire**, sans créer de nouvelles obligations pour les titulaires de certificats d'UGF, et être indépendant de l'approche des UGF.

Être mis à la disposition des parties prenantes en tant que **module optionnel**, inspiré par la procédure relative aux services écosystémiques de FSC (FSC-PRO-30-006) en termes d'esprit et de positionnement.

Veiller à ce que les **coûts supplémentaires soient couverts par des financements externes** (bailleurs de fonds, banques de développement, fonds climatiques, etc.), et non par les UGF ou les membres de FSC.

Rester **complémentaire et indépendant de l'approche des UGF**.

#### ? Ce cadre devrait :

Impliquer les **gouvernements, les Peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires terriens, les gestionnaires forestiers, les entreprises et la société civile** dans des structures de gouvernance partagée afin de définir et de mettre en œuvre les priorités en matière d'utilisation des terres.

Être mis en œuvre progressivement par le biais de **projets pilotes**, afin de tirer des enseignements, de mettre au point des outils et des modèles de financement avant tout déploiement à plus grande échelle.

Permettre différentes formes de **reconnaissance ou d'assurance** (vérification, reconnaissance de projet, procédures ou certification optionnelle des paysages), en fonction de la faisabilité et de la demande.

Les **voies** de reconnaissance (telles que la certification, la vérification, ou le suivi) seront déterminées en fonction des résultats des projets pilotes, de la faisabilité, des coûts et des exigences des bailleurs de fonds.

Mobiliser les **marchés des services écosystémiques** (carbone, eau, biodiversité, restauration) et s'y connecter afin de contribuer à la création d'un argumentaire économique crédible.

Offrir des **avantages sociaux et économiques** en soutenant les petits exploitants, les Peuples autochtones et les communautés marginalisées, et en promouvant des opportunités telles que l'écotourisme, les produits forestiers non ligneux et l'accès au financement pour les services rendus par les écosystèmes.

Intégrer les **connaissances et les leçons apprises**, en s'appuyant sur la conservation des HVC et des PFI, la restauration des forêts, les données scientifiques et les propositions passées des membres en vue d'étendre l'impact de FSC au-delà des UGF.

Contribuer à la **stratégie mondiale de FSC**, en particulier « **Élargir notre portée** », et soutenir les

objectifs en matière de climat, de biodiversité et d'équité sociale.

☝ Servir de **cadre général**, soutenant et complétant d'autres motions (par exemple, M45 sur les PFI, M46 sur la restauration, M41 sur les entrepreneurs et M47/54 sur le climat et les SE).

**L'élaboration de ce cadre stratégique suivra un processus par étapes qui minimisera les coûts et les risques pour FSC :**

1. Préparation d'un **dossier de faisabilité à faible coût**.
2. Sélection d'un **petit portefeuille de (3 à 5) paysages pilotes** afin de tester les modèles de gouvernance et de financement.
3. ? **Évaluation indépendante** et enseignements tirés, avant toute décision d'expansion.

#### **Informations de référence et documents clés:**

FSC a été très efficace dans la promotion de la gestion forestière responsable au **niveau des UGF**, mais bon nombre des défis les plus urgents d'aujourd'hui - le **changement climatique, la perte de biodiversité, la déforestation, la fragmentation de l'écosystème et l'inéquité sociale** - dépassent les limites des concessions individuelles. La résolution de ces problèmes systémiques nécessite une **approche au niveau des paysages** qui englobe de multiples utilisations du sol, juridictions et parties prenantes.

Cette motion s'appuie sur les enseignements tirés des précédents débats sur les paysages forestiers intacts (PFI) et des procédures relatives aux services écosystémiques, en reconnaissant que les UGF ne peuvent à elles seules garantir la protection de l'intégrité écologique des forêts ou produire des effets à grande échelle. Elle propose que FSC agisse comme une **plateforme d'action collective**, en créant un cadre propice à la collaboration entre les gouvernements, les communautés locales et autochtones, les propriétaires fonciers, les entreprises et les ONG autour d'objectifs communs.

L'approche serait **volontaire et progressive** : elle commencerait par des **paysages pilotes** dans des régions où FSC est déjà bien implantée (concessions tropicales, zones de restauration, paysages à usage mixte). Ces projets pilotes permettront de tester des modèles de gouvernance, des mécanismes de financement et des systèmes de suivi des résultats sur le climat, la biodiversité, les HVC (y compris les PFI) et les droits des communautés.

Il est important de noter qu'il **ne s'agit pas d'un nouveau système de certification obligatoire**. Il s'agit plutôt d'un **cadre évolutif** qui offre une reconnaissance et une garantie au niveau des paysages. La certification des paysages pourrait devenir une option à l'avenir, mais l'accent est mis dans un premier temps sur la **flexibilité, l'innovation et la crédibilité** - en veillant à ce que FSC reste pertinente, attire de nouveaux groupes d'intérêt et de nouveaux financements, et renforce son impact au niveau mondial.

En permettant à FSC d'opérer à la fois à l'échelle des UGF et à l'échelle des paysages, cette motion crée les conditions pour que FSC puisse agir en tant que véritable leader dans la lutte contre la **crise forestière mondiale**, tout en soutenant et en complétant d'autres motions (M45 sur les PFI, M46 sur la restauration, M41 sur les entrepreneurs et M47/54 sur le climat et les services écosystémiques).

La motion s'aligne sur la stratégie mondiale 2021-2026 de FSC (Transformer les marchés, catalyser le changement ; Objectifs 1.4 et 3.1).

[48-2025\\_Landscape\\_Certification\\_Framework\\_for\\_Integrated\\_Ecosystem\\_Management\\_V1-1\\_20250424053954.pdf](#)

[48-2025\\_Final\\_feasibility-assessment\\_ENG.pdf](#)